

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44  
-----

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 13.07.2023  
Convocation faite  
Le 29.06.2023

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 05 juillet 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mercredi cinq juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération  
N°2023-07-118**

**Renouvellement  
d'autorisations relatives  
aux émetteurs TNT  
de ANCHAMPS,  
FROMLENNES, HAYBES,  
RANCENNES et  
VIREUX-MOLHAIN**

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO (Suppléante de M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, Evelyne DEVOUGE (Suppléante de M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE (à partir du point n°2023-07-119), M<sup>mes</sup> Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M<sup>mes</sup> Virginie ROGISSART (Représentée par M<sup>me</sup> Valérie D'AMARIO), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Philippe RAVIDAT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Joël BOUCHER (représenté par M<sup>me</sup> Evelyne DEVOUGE), M<sup>me</sup> Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), MM. Jean-Pol DEVRESSE (jusqu'au point n°2023-07-118), Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Vu la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication,

Vu l'arrêté préfectoral n°2013-280 du 27 mai 2013 attribuant la compétence, en matière de gestion des réémetteurs de télévision, à la Communauté, compétence, aujourd'hui, devenue facultative,

Considérant l'autorisation donnée par l'ARCOM à la Communauté, par cinq décisions consécutives du 16 juillet 2014, pour « *utiliser une ressource radioélectrique pour la diffusion des programmes d'éiteurs de services de télévision par voie hertzienne terrestre en mode numérique* » pour les émetteurs de ANCHAMPS, FROMELENNES, HAYBES, RANCENNES et VIREUX-MOLHAIN,

Considérant que ces autorisations, ayant été donnée pour une durée de 10 ans, arriveront à échéance le 24 juin 2024,

Considérant le courriel de l'ARCOM du 12 juin 2023 invitant la Communauté à renouveler cette autorisation dès que possible,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **approuve** le renouvellement des autorisations relatives aux émetteurs TNT de ANCHAMPS, FROMELENNES, HAYBES, RANCENNES, VIREUX-MOLHAIN pour une durée de 10 ans,
- \* **autorise** le Président à signer tout document nécessaire au renouvellement de ces autorisations.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

